

# Economie Pure et Economie Appliquée

## Retour sur les origines de l'œuvre de Léon Walras\*

Arnaud DIEMER

IUFM D'Auvergne, CERAS Reims, GRESE Paris I

La terminologie walrasienne « *économie politique et sociale* » est apparue pour la première fois en février 1862 dans le troisième article de la série des *Paradoxes économiques*<sup>1</sup>. Le 23 décembre de la même année, Léon Walras présentait dans une lettre adressée<sup>2</sup> à Jules du Mesnil-Marigny, un projet de « *Traité complet d'économie politique et sociale* » dont les trois premiers tomes traiteraient respectivement de « *l'économie politique pure* », de « *l'économie politique appliquée* » et de « *l'économie sociale* ». La vision bipartite de l'économie politique, héritée de son père Auguste Walras, faisait ainsi place à une vision tripartite : l'économie politique et sociale. Si les origines du terme walrasien « *économie sociale* » sont maintenant bien connues<sup>3</sup> (Potier, 1994 ; Dockès, 1996), il n'en va pas de même du vocable « *économie politique pure* » et de la tripartite elle-même. Selon Oulès (1950), bien que Léon Walras ait forgé lui-même le terme « *d'économie pure* », son contenu lui est bien antérieur. Walras le reconnaîtra d'ailleurs lui-même : « *Il y a des choses, dit Ricardo, le créateur de l'économie politique pure en Angleterre, dont la valeur ne dépend que de leur rareté. Nul travail ne pouvant en augmenter la quantité, leur valeur ne peut baisser par leur plus grande abondance* ». (EPPP, 1874, [1988, p 609]).

Pour Potier (1994, p 257), Léon Walras aurait peut-être été influencé par un article de Jules Dupuit, en réponse à un compte rendu de son livre, *La liberté commerciale, son principe et ses conséquences* (1860), rédigé par Dunoyer et paru dans le journal des économistes. Lorsque l'on connaît les inimitiés entre les deux hommes<sup>4</sup> (Mosca, 1991 ; Vatin, 1997 ; Diemer 1997), cette filiation indésirée pourrait une nouvelle fois alimenter le débat sur le titre de précurseur de la théorie marginaliste, et plus précisément sur l'élaboration de l'expression mathématique de l'utilité (Ekelund, Hébert 1999, Diemer 1999). Le présent papier ne revient pas sur ce point de l'histoire de la pensée - ce que nous avons appelé le syndrome Dupuit (Diemer, 2001) - mais plutôt sur les origines de l'économie politique et sociale. Les années 1959-1962 seraient alors présentées comme une période charnière dans l'œuvre walrasienne.

---

\* Je remercie Pierre-Henri Goutte pour les nombreuses remarques qui m'ont été faites. Je reste bien entendu seul responsable des erreurs ou des interprétations contestables qui subsistent dans ce texte.

<sup>1</sup> Voir le volume XIII des Œuvres économiques complètes : « *Œuvres diverses* ».

<sup>2</sup> Extrait de la lettre du 23 décembre 1862 adressée à Jules du Mesnil-Marigny (vol I, pp. 119-120)

<sup>3</sup> Léon Walras se réclamait de John Stuart Mill, qui dans les *Principles of Political Economy With Some of Their Applications to Social Philosophy*, effectuait une distinction au sein même de l'économie politique entre les lois de la production des richesses, lois naturelles et invariables ; et les lois de la distribution des richesses, lois relatives aux institutions et dépendant de la volonté humaine. Walras possédait dans sa bibliothèque l'édition de 1861 de la traduction du livre de J.S Mill, *Principes d'économie politique avec quelques-unes de leurs applications à l'économie sociale*, par H. Dussart et J-G Courcelle-Seneuil. « *J'appelle économie sociale, comme le fait J.S Mill, la partie de la science de la richesse sociale qui traite de la répartition de cette richesse entre les individus et l'Etat et qui recourt au principe de la justice, et non pas, comme le font l'Ecole de Le Play et nos facultés de droit, l'étude des institutions patronales et philanthropiques, de la coopération et de l'assurance, tous sujets intéressants d'économie politique appliquée dépendant du principe de la charité, de la fraternité, de l'association libre tout au plus, de l'utilité sociale* » (L'économie politique et la justice, vol 5).

<sup>4</sup> Walras ne cessera jamais de rappeler dans ses travaux et sa correspondance (lettre 319 à Jevons) que Dupuit avait effectivement abordé le problème de l'expression mathématique de l'utilité sans toutefois le résoudre. Dupuit se serait même trompé en confondant la courbe d'utilité avec la courbe de demande.

La définition, l'objet et les limites de l'économie politique trouveraient leurs origines dans les travaux de Dupuit et le Cours d'économie politique de Rossi<sup>5</sup>. Car derrière le conflit Dupuit-Walras, on entrevoit l'ombre de Rossi. Ce ricardien «*délayé d'un peu de Say*» (Schumpeter 1983) a fait de l'utilité et de la rareté, les fondements de la théorie de la valeur.

## I. LA VISION BIPARTITE DE L'ECONOMIE POLITIQUE

### **A. L'héritage paternel**

Comme le rappelle Potier (1994, p 254), Walras adopta de 1859 à 1861, une vision bipartite de l'économie politique directement inspirée de celle de son père. Auguste Walras (1831, 1849) n'étant satisfait ni de l'explication de la valeur par l'utilité (Condillac et Say), ni de l'explication de la valeur par les frais de production (Ricardo), avait adopté la théorie de la valeur-rareté<sup>6</sup> : «*Il règne aujourd'hui, dans le monde économique, deux opinions principales sur l'origine de la valeur d'échange : l'une qu'on peut appeler l'opinion des économistes anglais, et qui s'appuie sur l'autorité de Smith, de Ricardo, de Mac Culloch ; l'autre, qu'on peut appeler la doctrine française, et qui se recommande par les noms de Condillac et de J-B Say. La première fait venir la valeur d'échange du travail ou des frais de production. La seconde place la cause de la valeur dans l'utilité. Je me propose d'exposer successivement ces deux opinions et de les combattre l'une après l'autre* » (1849, Académie des Sciences morales et politiques, mémoire lu à la séance du 15 septembre)

Nous trouvons une définition rigoureuse et scientifique de la rareté dans l'ouvrage *De la Nature de la richesse et de l'origine de la valeur* : «*Qu'est ce qui détermine la rareté et la valeur qui est en la suite ? C'est : 1° le nombre ou la quantité des biens limités, et 2° le nombre des hommes qui en ont besoin, autrement dit : la somme des besoins qui en sollicitent la puissance. La rareté n'est que le rapport entre ces deux nombres*» (1831, [1938, p 176]). La rareté ne représenterait donc qu'un rapport dont les deux termes seraient constitués d'une part par la quantité des besoins éprouvés, et, d'autre part, par la quantité disponible des biens capables de les satisfaire : que l'une de ces deux données vienne à se modifier, il s'ensuivra une variation de la valeur (de l'aveu même d'Auguste Walras, la rareté n'exprimerait pas autre chose que le simple rapport de l'offre et la demande [1831, 1938, p 34]. En outre, la rareté (Auguste Walras utilise les notions de limitation dans la durée et de quantité limitée) posséderait un double caractère : celui de la valeur<sup>7</sup> (richesse) et celui de l'appropriation (propriété). Deux sciences sont alors introduites : l'économie politique ou la théorie de la richesse sociale, la théorie de la propriété<sup>8</sup> et de la distribution des richesses.

---

<sup>5</sup> Rappelons que Rossi a été le successeur de J-B Say à la Chaire du Collège de France.

<sup>6</sup> Selon Auguste Walras, une théorie de la valeur devait nous fournir une cause unique de la valeur (on ne pouvait donc comme l'avait fait Condillac, juxtaposer dans une explication de la valeur, deux éléments aussi différents que l'utilité et la rareté). Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques (1849, tome XVI, p 226-227).

<sup>7</sup> Auguste Walras considérait qu'il y avait dans la théorie de la valeur-utilité un élément à retenir, à savoir que l'utilité était la condition de la valeur. Cependant il s'opposait à l'idée que l'utilité soit la cause de la valeur et qu'il y ait une proportionnalité entre le degré d'utilité et la valeur.

<sup>8</sup> Il faut rappeler que c'est à l'occasion du problème de la propriété qu'Auguste Walras fut amené à se pencher sur celui de la valeur. Le droit naturel, qui étudie la propriété, et l'économie politique, qui étudie la richesse, seraient deux disciplines connexes puisqu'elles ont une base commune. Cependant de ces deux notions (propriété et richesse), celle qui commande l'autre, celle qui est fondamentale, c'est la notion de richesse et donc celle de valeur.

- **L'économie politique** (ou **théorie de la richesse sociale**) s'attache à la mesure de la richesse. La notion de rareté conduit Auguste Walras à affirmer que l'économie politique est une science mathématique<sup>9</sup>. La comparaison entre la rareté et la vitesse souligne, que pour Auguste Walras, ce qui est à la base de la valeur, ce sont des éléments quantitatifs. L'économie politique relève de *l'arithmétique* et doit quitter les sciences morales pour s'élever au rang des sciences exactes, et faire partie des sciences naturelles : « *Ceci confirme parfaitement ce que j'ai déjà fait pressentir plus d'une fois, à savoir : que la valeur est une chose susceptible de plus et de moins et que la richesse proprement dite est une grandeur et, ce qui est encore plus important, une grandeur appréciable. Aussi bien, personne n'ignore que la richesse se compte et se mesure, et que l'Economie politique relève de l'arithmétique. C'est par là qu'elle satisfait aux espérances des bons esprits qui se flattent, avec raison, de la voir un jour se placer au rang des sciences mathématiques, et arriver à la certitude qui distingue d'une manière si avantageuse cette importante branche de nos connaissances. En attendant, il est aisé de voir que la richesse, comme toutes les autres grandeurs appréciables, se soumet aux lois qui régissent les nombres* » (1831, [1938, p 270]).

L'économie politique rejoindrait ainsi la géométrie, la mécanique, la physique, la chimie, la physiologie, la psychologie. Même si Auguste Walras n'a pas bien compris le contenu des *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses de Cournot*, il est favorable à l'application des mathématiques à l'économie politique, mais à la condition d'une observation scrupuleuse des faits<sup>10</sup>. En fait, la démarche scientifique devrait se décomposer en deux étapes successives : d'abord l'observation des faits (elle doit être minutieuse, complète), vient ensuite, sur la base de cette observation, l'élaboration d'une science, qui sera mathématique (puisqu'elle étudie des rapports entre des nombres) : « *En élevant l'Economie politique au rang de sciences exactes, on ne promet pas aux Economistes plus de loisirs. Et les questions qui peuvent se résoudre par des chiffres ne perdent rien en importance et en difficulté. Elles laissent assez de place à l'observation et à la sagacité de ceux qui les abordent. Car, la difficulté n'est pas de savoir que six et six font douze ; elle consiste ici, comme partout ailleurs, à reconnaître et à constater l'existence de six objets, d'une part, et de six objets d'autre part, qui forment, par leur réunion, douze objets de même nature. L'application des mathématiques aux différentes branches de la science naturelle, présuppose des faits antérieurement connus qui ne peuvent être saisis et recueillis que par l'observation* » (1831, [1938, p 271]).

- **La théorie de la propriété et de la distribution des richesses** appartiennent au champs du droit naturel. La distribution des richesses doit être équitable et juste. Selon Auguste Walras, l'économie politique bénéficie d'une *priorité logique* sur la théorie de la propriété et ses principes doivent éclairer ceux du droit naturel (c'est la notion de richesse qui commande la propriété). En effet, la valeur est la cause de l'appropriation, et elle représente « *un fait naturel et nécessaire qui ne peut être corrigé, dénaturé, dans ce qu'il y a d'essentiel, par l'intervention du fait libre, du fait humain, du fait moral* <sup>11</sup> » (lettre du 12 juin 1860 à Léon Walras).

---

<sup>9</sup> Si Auguste Walras pense que l'économie politique est une science mathématique, contrairement à son fils, il n'a pas fait d'économie mathématique.

<sup>10</sup> Pirou (1946, p 74-75) souligne qu'Auguste Walras, contrairement à son fils, refusait d'ériger les mathématiques en « *science maîtresse* », en lieu et place de la métaphysique. Son économie mathématique ne pouvait donc être élaborée en dehors de l'observation positive et statistique.

<sup>11</sup> Potier (1994, p 255) note que cette approche de la science économique ne semble laisser aucune place au terrain de l'économie politique appliquée.

## B. Les premières armes de Léon Walras

Dans un article publié sous le titre « *Philosophie des sciences économiques* » (Journal des économistes du 15 février 1860), Léon Walras admit que la valeur et l'appropriation forment les deux grands faits généraux de l'échange, le premier étant naturel et fatal, le second moral et libre : « *D'une façon générale, on pourrait donc énoncer que l'économie politique est la théorie de la richesse sociale ou la science du fait général de l'échange... Le fait général de l'échange est complexe et ... implique deux faits généraux plus simples : le fait général de la valeur d'échange et le fait général de la propriété* » (1860a, p 197)

« *Pour que le fait général de la valeur d'échange se manifeste dans la réalité des choses... pour que les choses aient une valeur et puissent être échangées, il faut qu'il se rencontre en elles deux qualités : 1° l'utilité, 2° la rareté* » (1860a, p 198)

« *La propriété n'est pas seulement l'appropriation, c'est l'appropriation sanctionnée par la raison ou la loi. L'appropriation est un fait simple, la propriété est un fait composé... L'origine du fait de la propriété réside dans le fait de la limitation en quantité des choses, utiles d'où naît déjà... le fait de la valeur d'échange. En effet, qui dit propriété, dit propriété à l'exclusion, et l'exclusion se fonde sur la limitation des choses propres* » (1860a, pp. 199-200).

Ainsi derrière l'étude de la richesse sociale et le phénomène de l'échange, se présenteraient deux théories de deux faits généraux distincts, deux sciences bien caractérisées que Léon Walras nomme science naturelle de la valeur d'échange et science morale de la propriété : « *La théorie de la valeur d'échange et la théorie de la propriété diffèrent en raison du caractère respectif de leur point de vue. L'une est une science naturelle parce qu'elle est la théorie d'un fait naturel, l'autre est une science morale parce qu'elle est la théorie d'un fait moral* » (1860a, p 200). Mais ce n'est pas tout, une science, ajoute Walras, se complète souvent d'un art : « *ainsi la mécanique rationnelle se complète par la théorie de la construction des machines* » (1860, p 201). L'art est l'application pratique en vue de l'utile. Pour Walras, la cause est entendue : « *On doit naturellement faire suivre la théorie de la valeur d'échange d'une théorie de la production, et la théorie de la propriété, qui n'est autre que celle de la distribution, d'une théorie de la consommation* » (1860a, p 202).

Les Sciences économiques sont alors subdivisées en deux branches : la théorie de la valeur d'échange, de l'échange et de la production ; la théorie de la propriété, de la distribution et de la consommation.

- La théorie de la valeur d'échange, de l'échange et de la production, se scinde en deux parties. **L'économie politique** (ou la théorie de la richesse sociale) - assimilée à une science naturelle - est définie comme une « *science expérimentale* », c'est à dire une science d'observation rigoureuse des faits naturels. Toutefois, Walras y voit cependant le terrain d'une application féconde des mathématiques (en référence à Cournot et à sa théorie mathématique de la richesse sociale). **La théorie de la production des richesses** fait partie du fait de la liberté et du principe de la division du travail. Elle établit « *l'ensemble des règles du travail social* ». Le critère est ici l'utile. Pour désigner ce champs, Léon Walras renvoie dans *l'économie politique et la justice* (vol V des œuvres complètes) au chapitre VI de la théorie de la richesse sociale ou résumé des principes fondamentaux de l'économie politique (1849) de son père.

- La théorie de la propriété, de la distribution et de la consommation se subdivise elle-même en deux parties. **La théorie de la propriété et de la distribution**, appartient comme la théorie de la famille et celle du gouvernement à la « *science sociale* ». Son critère est *le juste*. Elle fera l'objet de contributions sur l'impôt dès 1860. **La théorie de la consommation** forme une partie de « *l'art social* ».

## II. LE TEMPS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE

A partir de 1862, la vision bipartite de l'économie politique, héritée de son père Auguste Walras, fera place à une vision tripartite : l'économie politique et sociale. La terminologie walrasienne « *économie politique et sociale* » est apparue pour la première fois en février 1862 dans le troisième article de la série des *Paradoxes économiques*<sup>12</sup>. Le 23 décembre de la même année, Léon Walras présentait dans une lettre adressée à Jules du Mesnil-Marigny, un projet de *Traité complet d'économie politique et sociale* dont les trois premiers tomes traiteraient respectivement de *l'économie politique pure*, de *l'économie politique appliquée* et de *l'économie sociale*.

*« Il y a deux ans environ, à la suite du congrès de Lausanne, vous me fîtes l'honneur de venir me voir, et dès cette époque, je me figurai que vous songiez à unir nos efforts en vue d'une production intellectuelle. Libre alors de disposer de mon temps, et maître d'organiser mon travail à ma fantaisie, je préparai le programme succinct d'un Traité complet d'économie politique et sociale. Je vous transcris ici ce programme tel qu'il fut conçu et rédigé... »*

*TOME I : Théorie de la richesse sociale (Economie politique pure)...L'économie politique pure était tout une création originale. Cette partie de notre tâche constituait une science nouvelle à construire de toutes pièces : la science des forces économiques analogue à la science des forces astronomiques...*

*TOME II : De la production, de la circulation, et de la consommation des richesses (Economie politique appliquée)... Cette partie est surtout l'œuvre de complication patiente. En extrayant des œuvres de J-B Say, d'Adam Smith et des autres maîtres ce qui s'y trouve de doctrines saines et définitives, en tirant bon parti des ouvrages spéciaux tels que le livre *Du crédit et des Banques de Ch. Coquelin* par exemple, nous pouvions espérer d'achever avec succès la théorie de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et du crédit. Toutefois là aussi, il y a lieu de combler des lacunes et surtout d'introduire l'esprit et la méthode scientifiques...*

*TOME III : De la propriété et de l'impôt (Economie sociale)...C'est la théorie des forces morales à élaborer après la théorie des forces économiques ; c'était le monde des droits à organiser après le monde des intérêts...Il est certain pour moi que si la théorie de la Propriété et de l'Impôt n'existe pas, c'est précisément parce que la théorie de la richesse sociale n'existe point elle-même » (Jaffée, vol I, pp. 119-120)*

L'économie politique pure ou la théorie de la richesse sociale fera l'objet de nombreuses définitions dans l'œuvre de Léon Walras, - 1° « *L'économie politique pure est essentiellement la théorie de la détermination des prix sous un régime hypothétique de libre concurrence absolue* » (EEPP, 1874, [1988, p 11]) ; 2° « *Si l'économie politique pure, ou la théorie de la valeur d'échange et de l'échange, c'est à dire la théorie de la richesse sociale considérée en elle-même, est, comme la mécanique, comme l'hydraulique, une science physico-mathématiques, elle ne doit pas craindre d'employer la méthode et le langage*

---

<sup>12</sup> Volume XIII des Œuvres économiques complètes : « *Œuvres diverses* ».

*mathématique. La méthode mathématique n'est pas la méthode expérimentale, c'est la méthode rationnelle* » (EEPP, 1874, [1988, p 53] ; 3° « *L'économie politique pure ...exprime d'abord théoriquement les besoins que l'homme a de services et de produits par des fonctions des quantités consommées donnant à volonté soit les utilités effectives soit les intensités des derniers besoins satisfaits ou les raretés* » (EEPA, 1896, [1936, p 265]) ; 4° « *La cénonique (la politique au sens de Giddings) générale, science abstraite et rationnelle, comprend l'éthique pure et l'économique pure. Toutefois, je détache cette dernière au moment où elle devient la science non plus seulement rationnelle de l'homme physiologico-économique divisant le travail, mais mathématique de la détermination des prix des choses valables et échangeables suivant le mécanisme de la libre concurrence* ». (EEPA, 1898, [1936, p 451]) ; 5° « *L'économie politique pure ou l'étude des lois en quelque sorte naturelles et nécessaires, suivant lesquelles l'échange, la production, la capitalisation, et la circulation de la richesse sociale, tendraient à se faire, dans un régime hypothétique de libre concurrence organisée (ce qui est tout autre que le simple laisser-faire)* » (Extrait du Jubilé scientifique de Léon Walras à l'Université de Lausanne le 10 juin 1909, réimprimé dans le vol V des œuvres complètes, L'Économie politique et la justice) - il convient cependant d'insister sur l'ambition de l'auteur, à savoir définir scientifiquement l'économie politique. Dire que l'économie est une science, c'est insister avant tout sur des faits, des lois (théorèmes), des rapports... posés à priori, une conviction que Léon Walras avait déjà précisée dans son article de 1860 : « *Toute science est la théorie d'un fait général. Il y a des sciences naturelles, des sciences morales et des sciences historiques... Le fait général est universel et permanent...[et] l'un de ces faits généraux est l'échange* » (1860a, p 196).

L'économie politique serait donc une théorie de la valeur d'échange et de l'échange, qui ne relèverait pas de la volonté des échangistes mais s'imposerait à eux dans un régime de libre concurrence tout comme la loi de la pesanteur<sup>13</sup> : « *Nous sommes aussi libres de diriger, en économie politique appliquée et en économie sociale, les tendances naturelles propres à la richesse sociale, que nous sommes libres de diriger, en mécanique appliquée, la propriété naturelle inhérente à la matière. Mais de même que, pour construire de bonnes machines, il faut connaître les propriétés naturelles de la matière, de même, pour bien organiser la société économique, il faut connaître les tendances naturelles de la richesse sociale ? Nous ne pouvons commander à la valeur d'échange, comme à la pesanteur, qu'en leur obéissant. De là la nécessité de l'économie politique pure comme de la mécanique pure* » (1988, p 50-51). Cette quête - la recherche de la vérité pure – passait cependant par la constitution d'un langage et de mots, que la science se devait d'adopter : « *Le fait de l'échange se manifeste en ceci que certaines choses, en très-grand nombre, ne sont point gratuites, et ne peuvent être obtenues par ceux qui en ont besoin qu'en retour et moyennant cession d'autres chose. Cet ensemble d'utilités non gratuites et susceptibles de participer du fait général de l'échange, constitue la richesse sociale. D'une façon générale, on pourrait donc énoncer que l'économie politique est la théorie de la richesse sociale, ou la science du fait général de l'échange* » (1860, p 197).

On le voit, Walras s'introduit clairement dans le débat - voir à ce sujet les nombreux travaux présentés dans le Journal des Economistes de 1840 à 1865 – relatif au statut de l'économie politique : était-elle une science ou un art ?

---

<sup>13</sup> Cette idée était déjà présente dans l'article « *Paradoxes économiques* » paru dans le journal des économistes en décembre 1860 : « *Concevoir une loi de gravitation universelle de tous les corps, les uns vers les autres ; concevoir une loi naturelle de concours de tous les intérêts privés à l'intérêt général et d'équilibre des droits et des devoirs, ce sont là des opérations difficiles et dont la raison scientifique seule est capable* » (p 390).

Reprenant quelques citations de Coquelin (1864) tirées du Dictionnaire d'économie politique, Walras cherche à convaincre son auditoire que la distinction science/art est pertinente et applicable à l'économie politique : 1° « *Il suffit d'y réfléchir un instant, une fois averti, pour demeurer convaincu, si l'on est en dehors des partis-pris d'école, qu'il y a une théorie de la richesse, c'est à dire de la valeur d'échange et de l'échange, qui est une science, et une théorie de la production de la richesse, c'est à dire de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, qui est un art.* » (EEPP 1874, [1988, p 38]) ; 2° « *Ainsi se justifie déjà la distinction de Ch. Coquelin entre la science et l'art. L'art conseille, prescrit, dirige, parce qu'il a pour objet les faits qui prennent leur source dans l'exercice de la volonté de l'homme et que la volonté de l'homme étant, au moins jusqu'à un certain point, une force clairvoyante et libre, il y a lieu de la conseiller, de lui prescrire telle ou telle conduite, de la diriger. La science observe, expose, explique parce qu'elle a pour objet des faits qui ont leur origine dans le jeu des forces de la nature, et que les forces de la nature étant aveugles et fatales, il n'y a pas autre chose à faire à leur égard qu'à les observer et à en exposer et en expliquer les effets* » ( EEPP 1874, [1988, p 40]). Il convenait toutefois d'associer à ce couple, un troisième élément ; la morale : « *Si la distinction [entre science et art] est fondée, elle est en même temps insuffisante parce qu'elle ne fait pas la part de la répartition de la richesse. Pour nous en convaincre immédiatement, rappelons nous l'observation de Blanqui énonçant que l'économie politique peut être considérée à la fois comme l'exposition de ce qui est et comme le programme de ce qui doit être. Or Ce qui doit être doit être soit au point de vue de l'utilité ou l'intérêt, soit au point de vue de l'équité ou de la justice. Ce qui doit être au point de vue de l'intérêt, c'est l'objet de la science appliquée ou de l'art, ce qui doit être au point de vue de la justice, c'est l'objet de la science morale ou de la morale* ». (EEPP, 1874 [1988, p 38]).

L'économie politique est ainsi associée à l'idée du droit et du juste. Elle nous indique la manière dont la richesse doit être la plus équitablement répartie. La morale devra cependant se subordonner à l'économie politique, car dans l'histoire de l'humanité, ce sont bien les crises de la science<sup>14</sup> qui déterminent les révolutions de la morale : « *Il faut assimiler l'économie politique, science naturelle, à la géométrie, et la morale qui, dans les conditions où nous l'envisageons, n'est point une science mais bien un art, l'art de vouloir et d'agir, à la méthode du calcul algébrique...La théorie très-ingénieuse de l'application de l'algèbre à la géométrie et les deux exemples cités ci-dessus, auxquels on en pourrait ajouter mille autres, démontrent assez que c'est à la morale qu'il appartient de se subordonner aux sciences naturelles, sinon dans son principe, au moins dans ses applications, et que toute morale qui se permettrait de contredire le théorème du carré de l'hypoténuse, les lois de la réfraction, le fait de la circulation du sang ou les résultats de la théorie de la valeur d'échange, serait une morale ridicule et caduque* » (1860a, p 203).

Par cette distinction entre science, art et morale, Walras (1861, 1860, 1874) entendait ainsi faire une esquisse de la philosophie des sciences en vue d'arriver à la philosophie de l'économie politique et sociale. Les fondements de la trilogie walrasienne – Eléments

---

<sup>14</sup> Walras rappellera que la science étudie non les corps, mais bien les faits dont les corps sont le théâtre. Les faits qui se produisent dans le monde sont de deux sortes : les uns ont leur origine dans le jeu des forces de la nature qui sont des forces aveugles et fatales, Walras parle de faits naturels ; les faits de la seconde espèce ont pour théâtre l'humanité, Walras parle de faits humanitaires. A côté de tant de forces, il y a une force qui se connaît et qui se possède : c'est la volonté de l'homme. Ainsi : « *Il faut distinguer dans les faits humanitaires, d'une part, ceux qui résultent de la volonté, de l'activité de l'homme s'exerçant à l'endroit des forces naturelles, autrement dit les rapports entre les personnes et les choses. Il faut distinguer, d'autre part, ceux qui résultent de la volonté de l'activité de l'homme s'exerçant à l'endroit de la volonté, de l'activité des autres hommes, autrement dit les rapports de personnes à personnes* » (EEPP, [1988, p 41]).

d'Economie Politique Pure (ou théorie de la richesse sociale) ; Etudes d'Economie Politique Appliquée (Théorie de la production de richesse sociale) ; Etudes d'Economie Sociale (théorie de la répartition de la richesse sociale) - sont ainsi posés.

**La science pure** considère les faits qui sont donnés dans et par l'expérience et, les étudiant en eux-mêmes (indépendamment de toute préoccupation utilitaire ou morale), cherche à en découvrir les lois (Walras distinguera science pure naturelle et science pure morale)<sup>15</sup>. « *Je crois qu'il y a une science pure qui consiste à étudier en eux-mêmes tous les faits dont le monde est le théâtre pour en formuler les lois et qu'on peut appeler science pure naturelle ou science pure morale selon qu'elle s'occupe des faits qui ont leur origine dans le jeu des forces de la nature ou du fait de l'humanité considérée en lui-même et des faits qui prennent leur source dans l'exercice de la volonté de l'homme. La science pure naturelle résulterait de l'application des mathématiques à la physique, à la chimie, à la physiologie végétale et animale. La science pure morale résulterait de l'application de la cénonique, de l'économique à la psychologie, à l'histoire, à la sociologie, à la géographie, à la statistique... Toute la science pure se fait au point de vue de la vérité pure, rationnelle et expérimentale* » (EEPA, 1898, [1936, p 453]). Ainsi, la différenciation des sciences résulte de la différenciation entre les faits (les faits naturels s'opposent aux faits humanitaires), cette division se retrouvera dans l'économie politique. Ensuite, la méthode mathématique (algèbre et géométrie) doit permettre à l'économie politique d'accéder au statut de science exacte, au même titre que la mécanique, au sein des sciences physico-mathématiques (EEPP, 1874, [1988, p 52]). On retrouve ici l'analogie existante<sup>16</sup> entre l'économie politique pure et la mécanique : le marché de « *libre concurrence absolue* » joue un rôle semblable à celui « *des machines sans frottement* » (EEPP, 1874, [1988, p 71]).

**La science appliquée**<sup>17</sup> consiste à diriger l'exercice de la volonté de l'homme. C'est la théorie de production de la richesse sociale, ou de l'organisation de l'industrie dans la division du travail. Ici encore, il faut distinguer une science appliquée morale qui énonce les principes des rapports des personnes entre elles et une science appliquée naturelle qui édicte les règles des rapports des personnes avec les choses : « *Je crois d'autre part qu'il y a une science appliquée qui consiste à diriger l'exercice de la volonté de l'homme et qu'on doit appeler science appliquée morale ou science appliquée naturelle selon qu'elle énonce les principes des rapports des personnes entre elles ou les règles des rapports des personnes avec les choses. La science appliquée morale se fait un point de vue de la vérité de justice, exclusivement rationnelle, et la science appliquée naturelle au point de vue de la vérité*

---

<sup>15</sup> Plus précisément, Walras distinguera la science pure de la science appliquée au sein des sciences physiques et naturelles, et des sciences morales et politiques. La science pure naturelle comporte les mathématiques, la physique, l'histoire naturelle, la physiologie, la pathologie ... tandis que la science naturelle appliquée concerne la technologie industrielle, la médecine, la pharmacie... La science pure morale regroupe la philosophie, la littérature, la religion, l'art, l'histoire, le droit romain, la politique, l'économie politique pure... alors que la science morale appliquée rassemble le droit, la théologie, l'administration, l'économie politique appliquée... (Walras, 1879, pp. 15-17, pp 23-24, pp. 246-247.)

<sup>16</sup> On retrouve cette analogie dans l'œuvre de Cournot (1838), *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses* : « *L'extension du commerce et les progrès des procédés commerciaux tendent à rapprocher de plus en plus l'état réel des choses, de cet ordre de conceptions abstraites sur lequel seul on peut asseoir des raisonnements théoriques ; de même qu'un habile mécanicien se rapproche des conditions du calcul, en atténuant les effets du frottement par le poli des surfaces et la précision des engrenages* » (1980, p 8).

<sup>17</sup> Comme le rappelle Pirou, Walras s'y est adonné au début de sa vie, dans la première période, puis de nouveau à la fin de sa vie, dans la troisième période. Il a été au contraire détourné des questions d'économie politique appliquée lors de son grand effort scientifique et théorique : « *Les recherches d'économie politique appliquée de L. Walras ont, par suite, un caractère fragmentaire, qui est au reste imposé par la nature même de ces études, forcément relatives dans le temps et dans l'espace* » (1938, p 35).



*d'utilité, rationnelle et expérimentale. Il y a une science appliquée qui traite des rapports des hommes entre eux non comme personnes morales, mais comme travailleurs divisant le travail, soit en vue de leurs rapports avec les choses, et qui énonce des règles d'utilité : c'est l'économie appliquée* » (EEPA, 1898 [1936, p 453]). Cette science appliquée ne devra pas se placer du point de la justice, mais du point de vue de l'intérêt. Elle devra en effet indiquer les cas où l'intérêt social permet d'abandonner les entreprises à l'initiative individuelle et ceux où il commande de les réserver à l'initiative de l'Etat ou de les faire organiser (ou réglementer) par l'Etat. L'économie appliquée trace ainsi la limite de l'initiative individuelle et de l'initiative collective en matière de production : *« C'est enfin à l'économie appliquée à nous dire, au nom de l'utilité, à qui il faut confier la production des services et produits d'intérêt soit privé soit public. J'ai traité cette question au § I de l'étude sur l'Etat et les chemins de fer, intitulé : des services publics et des monopoles économiques ; je crois devoir le reprendre brièvement ici en vue de formuler méthodiquement les règles de la production comme j'ai formulé les principes de la répartition »* (EEPA, 1896, [1936, p 267]).

**L'économie sociale** est la théorie de la répartition de la richesse sociale entre les hommes vivant en société : *« C'est à l'économie sociale à nous dire, au nom de la justice, avec quelles ressources l'homme pourvoira à la satisfaction de ses besoins soit individuels soit collectifs. Et c'est ce qu'elle fait en établissant que : « l'individu doit posséder ses facultés personnelles et disposer de son salaire, et l'Etat doit posséder les terres et disposer des fermages »* (EEPA, 1896 [1936, p 266]). L'économie sociale recherche donc les principes de justice sociale en matière d'impôt et de propriété<sup>18</sup>. On retrouve ici une idée récurrente dans l'œuvre de Léon Walras, celle d'une répartition équitable de la richesse et de la nationalisation des terres<sup>19</sup>.

De cette trilogie, nous retiendrons cinq éléments :

- Les sciences pures sont régies par le critère du vrai, les sciences appliquées, par celui de l'utile ou de l'intérêt et les sciences morales par celui du bien ou du juste. Vérité, utilité, et justice sont des critères de différenciation des sciences, que l'on retrouve dans l'économie politique. La richesse sociale doit être envisagée sous ce triple point de vue (Lallement, 2000).

- Si le point de départ de l'œuvre de Walras est bien l'économie pure, l'enchaînement des deux dernières disciplines peut selon son auteur, *« être interverti sans nul inconvénient »* (1879, [1987, p 423]). Toutefois, comme le fait remarquer Potier (1994, p 244), Walras indiquera sa préférence dans un passage ajouté en marge de la 5<sup>ème</sup> leçon du Cours d'économie politique appliquée : *« comme après tout la justice doit précéder l'intérêt, et qu'en conséquence la question de répartition doit être résolue avant celle de la production »*. Cette succession correspond bien à l'ordre de parution des deux ouvrages de Walras : Etudes d'économie sociale (1896) et Etudes d'économie politique appliquée (1898).

---

<sup>18</sup> Walras précisera qu' *« en raison de ce qu'elle touche aux droits des personnes en société, elle trouve tout aussi naturellement sa place à côté d'autres catégories sociales, telles que la théorie de la famille et la théorie du gouvernement, qui ont exclusivement pour objet la société et les droits des personnes qui la composent »*. (EES, 1896 [1990, p 50]).

<sup>19</sup> A travers l'économie sociale, Léon Walras tente de synthétiser deux tendances (individualisme et socialisme) généralement considérées comme contradictoires. Il propose ainsi une sorte de libéralisme social ou de socialisme libéral. Ce que souhaite Walras, c'est en effet un libre échange organisé (1860, p 375), fonctionnant dans un milieu où l'égalité au point de départ est assurée. Ceci implique donc la suppression des impôts (afin de mettre un terme à l'inégalité des charges fiscales) et la nationalisation des terres (afin de réduire l'inégalité tenant à la fertilité différente des sols).

- Qu'en allant de la science pure à la science appliquée et à l'économie sociale, Walras considérait que l'on s'était approché du réel. On y entrera tout à fait par la pratique (dernier champs, quelque peu méconnu). Cette pratique, éclairée par la science, sera rationnelle et non pas empirique : «*Je crois enfin, qu'il y a une pratique des principes et des règles de la science appliquée morale et naturelle. Ce sont les mœurs et l'industrie qui forment, avec la science et l'art, les quatre catégories de la destinée humaine* » (EEPA, 1898, p 452). Par la suite, Walras rappellera que le fondement philosophique de sa doctrine réside dans sa Théorie générale de la société où l'effort de l'auteur tend à dégager une définition de l'individu et de l'Etat, et à préciser leurs rapports (EES, 1896, p 155-156).

- la place «*exceptionnelle*<sup>20</sup>» que tiennent les mathématiques dans les *Eléments d'économie politique pure*, en tant que procédé d'exposition et méthode de démonstration (Boson, 1951). Walras lui-même soulignera d'une manière très explicite le caractère mathématique qu'il attribue à sa théorie d'économie politique pure: «*Mais toute cette théorie est une théorie mathématique, c'est à dire que si l'exposition peut s'en faire dans le langage ordinaire, la démonstration doit s'en faire mathématiquement. Elle repose toute entière sur la théorie de l'échange, et la théorie de l'échange se résume tout entière dans le double fait, à l'état d'équilibre du marché : d'abord de l'obtention par chaque échangeur du maximum d'utilité, et ensuite de l'égalité de la quantité demandée et de la quantité offerte de chaque marchandise par tous les échangeurs* » (EEPP, 1874, [ 1988, p XIV]).

- Qu'au delà de la méthode mathématique, l'œuvre de Walras perd de son originalité, surtout si on la compare aux travaux de Jules Dupuit (1861, 1863) et au *Cours d'économie politique* de Pellegrino Rossi (1834-1838). Il semblerait même que Walras ait hérité<sup>21</sup>, via Dupuit, du vocable d'«*économie politique pure*» et de la distinction «*économie pure, économie appliquée, morale*», présentée par Rossi<sup>22</sup>. Ce dernier point fera l'objet d'une étude approfondie que nous nous proposons de mener dès maintenant.

### III. DUPUIT / ROSSI: UNE FILIATION INDESIREE ?

La référence à Dupuit et ses apports en matière d'économie politique pure (en dehors de toute référence au principe de l'utilité), n'apparaît pas explicitement dans l'œuvre de Walras. Toutefois, la correspondance qu'il entretient avec Jevons (lettre du 25 mai 1877), nous indique qu'il a bien pris connaissance d'un article (et de beaucoup d'autres) rédigé par Dupuit en juillet 1861 dans le *Journal des économistes* : «*La théorie de MM. Dupuit me paraît consister dans une confusion complète de la courbe d'utilité et de la courbe de demande. C'est M. Cournot qui a trouvé celle-ci ; c'est vous qui avez trouvé la première et c'est moi qui ai trouvé comment il fallait tirer l'une de l'autre. Quant à MM. Dupuit, je soutiens qu'il n'a rien à réclamer ici. En revanche, je vous indiquerais un bon article de lui dont l'objet est le caractère de l'économie politique pure dans le Journal des Economistes en juillet 1861*» (lettre du 25 mai 1877, Jaffee, *Correspondances*, 1965).

---

<sup>20</sup> Murray sous le titre «*Lezioni di economia politica* », traduit en français en 1919 par Boven «*Leçons d'économie politique suivant la doctrine de l'Ecole de Lausanne* », en a fait la traduction en langage ordinaire.

<sup>21</sup> Je remercie François Vatin pour m'avoir apporté quelques précisions sur cet héritage (Vatin, 2002).

<sup>22</sup> Trois indices pourraient confirmer cette thèse : la correspondance de P. Janet à L. Walras (ce dernier lui rappelle la distinction de Rossi) ; les nombreuses références à Rossi dans l'œuvre de Walras ; l'héritage paternel (Auguste Walras a lui-même suivi les cours de Pellegrino Rossi).

## A. L'Économie politique pure et appliquée chez Dupuit

L'article cité par Walras, s'intitule « *Réponse à M. Dunoyer, A propos de son rapport sur l'ouvrage intitulé La liberté commerciale* ». Rappelons en effet pour la petite histoire, que Dupuit avait envoyé en 1860, à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, un ouvrage intitulé « *Liberté commerciale, son principe, ses conséquences* ». Dunoyer en présenta<sup>23</sup> un compte rendu dans le Journal des économistes (15 mai 1861). Cet ouvrage scindé en deux parties - l'une consacrée à la démonstration du principe de liberté commerciale, l'autre à répondre aux objections que ce principe a soulevées – présentait selon Dunoyer deux écueils : 1° il relevait d'une démarche scientifique parfois trop abstraite (référence aux sciences exactes et aux mathématiques), 2° il ne serait pas encore corroboré par les faits (il manque une dimension empirique et pratique de l'économie politique) : « *Le fait est qu'il y a, dans cette partie de son travail et dans quelques autres, quelque chose d'abstrait et de tendu qui en rend l'intelligence assez difficile. Peut-être y a-t-il aussi dans certaines de ses propositions quelque chose d'un peu absolu. Ce sont des défauts qui tiennent sans doute au caractère exagérément doctrinal de son travail, comme cette dernière imperfection est peut-être imputable aux habitudes d'esprit que fait contracter la culture prolongée et à peu près exclusive des sciences exactes, notamment des mathématiques, qui ne préparent pas toujours bien, comme son sait, à la recherche de la vérité dans les sciences morales et sociales* ».... « *C'est au surplus à l'expérience qu'il est surtout réservé maintenant de terminer ce travail et d'achever de convertir ceux que le raisonnement n'avait pu suffire encore à convaincre. On ne peut nier toutefois que l'expérience n'eût rencontré moins de difficultés et ne se fût mieux faite si elle avait été plus complètement préparée, et si l'assentiment éclairé du public l'avait précédée au lieu de la suivre* » 1861, p 281).

Dans sa réponse à Dunoyer (journal des économistes, 15 juillet 1861), Dupuit revendique le statut de science exacte à l'économie politique en introduisant une distinction entre économie politique pure et économie politique appliquée : « *Je dirais qu'il faut distinguer, dans l'économie politique, la science pure de la science appliquée. La première seule est une science exacte, l'autre ne l'est pas* » (1861c, p 113).

- Le vocable **d'économie politique pure** est introduit par Dupuit pour deux raisons. D'une part, il cherche à souligner les qualités de toute science. Elle est à la fois rigoureuse et évidente (car liée à la démonstration). D'autre part, il souhaite se démarquer de l'approche philosophique de l'économie politique : « *J'ai, sous ce rapport, une opinion diamétralement opposée à celle de M. Dunoyer ; je crois que les sciences exactes sont une excellente préparation pour l'économie politique ; je vais plus loin et je dis que l'économie politique pure est une science exacte, c'est à dire une science dont les principes sont susceptibles d'une démonstration rigoureuse. C'est, à mon avis, pour avoir méconnu cette vérité, pour avoir considéré l'économie politique comme une branche de la philosophie, qu'on en a fait quelque chose de vague, d'incertain, d'indécis, de confus, et qu'on a ôté à ses principes le degré d'autorité et de certitude qu'il doivent avoir* » (1861c, p 111).

Dans deux articles publiés en 1863 et respectivement intitulés ; « *L'économie politique est-elle une science ou une étude ?* », « *Réponse de M. Dupuit à M. Baudrillard, l'économie politique est-elle une science ou une étude ?* » (1863), Dupuit précisera que l'économie

---

<sup>23</sup> « *Un ingénieur distingué, versé à la fois dans la connaissance théorique des sciences et dans la pratique officielle des affaires, un inspecteur général des Ponts et chaussées, M. Dupuit, me prie d'offrir de sa part, à l'Académie un petit volume in-18 d'un peu plus de 200 pages qu'il a publié dernièrement sous ce titre : La liberté commerciale, son principe et ses conséquences* » (1861, p 274).

politique n'est pas un dogme, mais bien une science morale et politique ; qu'elle n'est pas enfantée, mais bien constituée d'un corps de doctrine accepté par tous les adeptes de la science :

*« Pour toutes les sciences, il y a eu réellement une époque où elles n'étaient qu'une étude ; quelques principes épars dus à l'observation ou au raisonnement ne constituent pas une science. Pour mériter ce nom, il faut qu'ils soient assez nombreux et assez bien établis pour expliquer un ordre particulier de phénomènes. Il y a donc eu pour chacune d'elles une période d'enfement et de gestation qui a précédé leur naissance ; mais peu à peu, par des découvertes, par des accroissements successifs, un corps de doctrine plus ou moins étendu est formé. C'est ce corps de doctrine, accepté par tous les adeptes de la science qui constitue la vitalité ; c'est leur consentement unanime qui l'impose au public » (1863a, p 238)*

*« Or, un des plus essentiels de l'économie politique, c'est qu'elle présente un ensemble de principes susceptibles de démonstrations rigoureuses, capables de former un corps de doctrine compact, sur lequel tous les hommes de bon sens ne peuvent avoir qu'une opinion ». (1863b, p 475)*

Toute réflexion, tout débat en matière d'économie politique doit donc se tenir sur le terrain scientifique : les axiomes sont le point de départ, la chaîne des raisonnements fait le reste. Dupuit en appelle à Pascal, philosophe et surtout géomètre, mais également à Smith, Ricardo, Say et Rossi.

*« Dans les sciences exactes... quand un grand principe est démontré, toute contradiction sérieuse cesse ; ceux qui n'admettent pas le principe sont considérés comme ignorants ou incapables, ou en dehors de la science ; personne ne se donne la peine de répondre à leurs objections. Pourquoi ? c'est que les principes, les vérités des sciences exactes, démontrées par le raisonnement, acquièrent le dernier degré de l'évidence... Un grand philosophe, parce qu'il était grand géomètre, Pascal a dit : la méthode de ne point errer est recherchée de tout le monde, les logiciens font profession d'y conduire, les géomètres seuls y arrivent, et hors de leur science et de ce qui l'imite, il n'y a point de véritables démonstrations » (1861c, p 112).*

*« Pour qu'une science soit reconnue comme telle par le public, il faut qu'elle ait un corps de doctrine plus ou moins étendu, tellement accepté par ses adeptes que sur des questions principales dont elle s'occupe, que sur les questions vulgaires, en un mot, ils soient tous d'accord... Je n'ai pas l'intention de réfuter ces doctrines [de M. Carey], qui sont la négation de toute l'économie politique ; leur réfutation se trouve dans Adam Smith, dans Ricardo, esprit éminent et le premier des économistes après Smith (Rossi, VIII leçon, 2<sup>e</sup> vol) ; dans ce bon Malthus si sottement calomnié (Rossi, VI leçon, 2<sup>e</sup> vol) ; dans J-B Say, dans Rossi » (1863a, pp 238- 244).*

*« Il semble que depuis la mort de Rossi, dont le mérite supérieur imposait aux disciples une certaine unité de doctrine, la science ait été livrée à une anarchie complète ». (1863b, p 479)*

- **L'économie politique appliquée**, n'a pas besoin de démonstration ou de solution exacte, car elle s'intéresse à la morale, à la politique... Toute réponse à la question - Quel est le meilleur système d'impôt ? - passe par l'énumération des avantages et des inconvénients du dit système : *« L'Etat doit-il enseigner ? – L'instruction primaire doit-elle être obligatoire ? – les établissements de banque doivent-ils être libres ?... Ces questions ne sont plus, comme les précédentes, susceptibles d'une démonstration et d'une solution exactes et précises, parce que*

*ce sont des questions d'économie politique appliquée ; parce qu'elles se rattachent à la morale, à la politique, à une foule de sciences diverses, parce que, pour les résoudre, il faudrait avoir des données qu'on ne possède que d'une manière très-incomplète ; parce que leur solution, dans un sens ou dans un autre, comporte des avantages et des inconvénients différents, suivant les temps, les lieux, les circonstances, et que certains esprits seront toujours plus frappés des uns que des autres » (1861c, p 113)*

Pour Dupuit, cette division (science pure, science appliquée) n'est pas propre à l'économie politique, elle se retrouve dans toutes les sciences (exactes ou non). La science pure est rigoureuse, sans appel, c'est la théorie du fait général au sens walrasien. Toutefois elle fait également figure d'état idéal, vers lequel convergeraient tous les faits individuels. Or cet état idéal présente un inconvénient de taille, il est difficile parfois même impossible à atteindre. C'est donc vers l'économie politique appliquée qu'il conviendra de se tourner. La comparaison avec la géométrie (alors que Walras utilise la mécanique) n'est pas fortuite, elle se réfère aux compétences mêmes de l'ingénieur des Ponts et Chaussées : *« Quoi de plus certain, de moins contestable que les principes de la géométrie ? Eh bien, prenons l'application la plus simple de cette science, celle qui lui a donné son nom ; supposons qu'il s'agisse de mesurer la distance de deux villes, de Paris à Lyon, par exemple. La géométrie pure vous dira de jalonner une ligne droite entre ces deux villes et d'en mesurer la longueur. Voilà la solution exacte, rigoureuse, et sur laquelle il n'y a pas de discussion possible. Elle n'a qu'un inconvénient, c'est d'être inexécutable ; parce que la ligne droite traverserait des montagnes, des vallées, des forêts, des édifices, et que ne pourriez pas la tracer. La géométrie pure ne donnait qu'une solution ; la géométrie appliquée en donnera mille : chaque géomètre aura la sienne et conseillera des procédés, des instruments différents pour tourner, éviter les difficultés de la question ; et au lieu d'un résultat exact, vous n'aurez plus qu'une approximation » (1861c, p 113).*

Malgré cet inconvénient, l'économie politique pure ne doit pas être remise en cause, elle est en effet indispensable et nécessaire pour répondre à toute question économique. Dupuit ajoutera que si l'économie politique est une science, alors la liberté commerciale représente l'un de ses principes, et les mathématiques, la méthode adéquate. Cette dernière (la méthode du géomètre comme il l'appelle), ne consiste pas à recourir à des signes ou à des formules algébriques mais bien à : *« prouver successivement toutes les propositions en n'employant à leur preuve que les axiomes très-évidents d'eux-mêmes ou des propositions déjà démontrées ou accordées » (1861c, p 114).*

La chose est entendue, la liberté commerciale en tant que principe général, ne pourra être appréhendée sans faire référence aux principes élémentaires que Dupuit a présenté dans son ouvrage, *La liberté commerciale*<sup>24</sup>, à savoir : *« L'homme a des besoins et des désirs variés et illimités, sans cesse renaissants. Les objets qui ont servi à le satisfaire se détruisent. La plupart de ces objets ne peuvent être obtenus que par un travail plus ou moins considérable. L'homme cherche naturellement à satisfaire le plus grand nombre de désirs, en diminuant le plus possible la quantité de travail que chacun d'eux exige. Diviser le travail de manière que chaque individu ne fasse que le même produit, est un moyen très simple et très puissant d'arriver à ce résultat. Cette division n'est possible qu'autant qu'elle sera suivie de l'échange des produits... ».* (1861a, p 17)

---

<sup>24</sup> Selon Dupuit, le Traité de commerce conclu avec l'Angleterre était pour l'économie politique une grande victoire. La liberté commerciale, qui n'était en France, qu'un principe scientifique contesté, considéré par le plus grand nombre comme une espèce d'utopie, venait d'entrer tout à coup dans le domaine des faits.

Dans les travaux de Dupaix, l'approche scientifique de l'économie politique ; la distinction entre science pure, science appliquée et morale ; l'émergence de la liberté commerciale en tant que fait général, ne doivent cependant rien au hasard. Cet héritage, Dupaix le doit au Cours d'Economie Politique de Pellegrino Rossi.

## B. L'héritage de Rossi

Selon Rossi, l'économie politique est une science<sup>25</sup>, car elle recherche la vérité à l'aide d'une méthode rigoureuse et déductive : « *La connaissance de la vérité, tel est l'objet, le but de la science ; le moyen, c'est la recherche de la vérité à l'aide de la méthode. La science n'est pas chargée de faire quelque chose* ». (1840, T1, p 28).

Comme toute science, l'économie politique a eu besoin d'un langage constitué autour de quelques mots résumant les faits et les phénomènes économiques généralisant les grandes idées. Rossi distingue ainsi trois ordres de faits et d'idées (Diemer 2002) dans le discours économique et social :

- **l'économie politique rationnelle ou pure**, science de raisonnement plutôt que d'observation qui se fonde sur un petit nombre de faits généraux et procède par déductions ;
- **l'économie politique appliquée**, qui néglige la science pure et tient compte de certains faits particuliers ;
- **la morale et la politique** qui doivent œuvrer pour le bien de la société, de la nation et des individus<sup>26</sup>.

« *l'économie politique rationnelle, c'est la science qui recherche la nature, les causes et le mouvement de la richesse en se fondant sur les faits généraux et constants de la nature humaine et du monde extérieur. Elle ne méconnaît ni ne repousse les autres sciences sociales ; elles lui offrent, ainsi que les sciences physiques et mathématiques, des moyens et des résultats dont elle profite ; mais, pour le progrès de chacune, il importe de ne pas les confondre.... Vient ensuite l'économie politique appliquée : alors la science est prise comme moyen. L'économie politique pure et l'économie politique appliquée ont chacune, au fond, le même objet, la richesse : la première en traite d'une manière générale et, pour parler comme on parle aujourd'hui, humanitaire ; la seconde, d'une manière plus spéciale, plus nationale, mais l'objet est toujours le même... Enfin, on conçoit que la morale, que la politique interviennent dans les questions sociales. La but de la société, comme le but de l'individu, n'est pas seulement d'être riche* » (1840, pp 33-36)

Rossi reconnaît que si les objectifs et les méthodes de l'économie politique pure et de l'économie politique appliquée sont différents - l'une s'occupe de la vérité de ses théorèmes<sup>27</sup>

---

<sup>25</sup> « *L'économie politique peut nous servir de guide pour nous diriger vers l'un de ces buts ; mais elle n'a pas pour mission de nous faire faire telle ou telle chose ; car je le répète, une science n'a d'autre but que de la recherche de la vérité. C'est dans l'application que nous devons tenir compte de tous les principes qui concourent à la solution d'une question sociale* » (1840, T1, p 37)

<sup>26</sup> Selon Rossi, l'économie politique donne des résultats économiques, des conséquences du principe économique ; c'est aux applicateurs (le politique) de tenir compte de tous les principes qui doivent concourir pour que la solution à une question soit conforme aux intérêts les plus chers de la nation et des individus.

<sup>27</sup> Rossi utilise régulièrement les termes de théorèmes et de lois. Bien qu'il n'applique pas les mathématiques (contrairement à son cours de Droit Pénal [Mignet, 1850]), ces derniers sont omniprésents dans son œuvre afin de valider le caractère scientifique de l'économie politique. Rappelons que Rossi s'est formé à l'économie politique dès ses études universitaires à Bologne auprès de Valériani, considéré par la tradition italienne comme un précurseur de l'analyse mathématique en économie (Schumpeter, tome II, p 184).

et de ses lois économiques (c'est la science), l'autre intègre l'action et l'observation de la sphère réelle<sup>28</sup> (c'est l'art) – elles ont toutes deux le même objet, la richesse. L'économie politique sera ainsi définie comme la science des richesses. Et comme toute science est la théorie d'un fait général, l'un de ces faits généraux sera la liberté commerciale, que Rossi nommera successivement concurrence puis échange : « *Il est certain que sous la libre impulsion de ces mobiles [la liberté commerciale], il s'opérerait une division spontanée du travail et de la production, selon les conditions particulières à chaque peuple, selon la facilité que chacun aurait de se livrer de préférence à telle ou telle nature d'industrie. Le capital se distribuerait selon les mêmes lois naturelles, dans l'intérêt bien entendu des producteurs et des consommateurs. On produirait, dans chaque pays, d'une qualité exquise et à bon compte, celles des denrées qu'ailleurs on ne pourrait produire qu'imparfaitement et à grands frais. La consommation, animée par l'abondance et le bon marché solliciterait, à son tour, la production ; points d'efforts perdus, pas de vaines tentatives, point de capital hasardé* ». (1841, tome II, p 271)

« *On repousse la concurrence comme un principe qui ne distribue pas ses bienfaits entre les familles humaines d'une main égale et impartiale. On regarde la concurrence comme étant en réalité un privilège profitable aux uns, funeste aux autres. On en conclut que ce principe de liberté et d'égalité, appliqué au commerce et à l'industrie, n'est propre qu'à amener la ruine d'un grand nombre de populations* ». (1841, tome II, p 274-275).

« *La liberté commerciale est le seul principe que la théorie puisse avouer* » (1841, tome II, p 281)

« *Un autre mot se trouve aujourd'hui dans toutes les bouches : c'est le mot de concurrence ; on le rencontre dans les raisonnements les plus opposés. Or ... la concurrence ne fait autre chose que de laisser le travail et les capitaux suivre leurs voies naturelles* » (1841, tome II, p 292)

« *La concurrence commerciale n'est qu'une affluence de valeurs qui demandent à s'échanger contre d'autres valeurs* » (1841, tome II, p 293)

La question de la science des richesses (économie politique pure et économie politique appliquée) et de la morale ou de la politique sera quant à elle, renvoyée par Rossi à un autre débat, celui de l'utile et du juste (bien). Dupuit s'en fera l'écho dès 1861 dans un article intitulé « *Du principe de propriété, le juste et l'utile* ». Le droit de propriété et l'impôt (les principes de justice sociale dans l'économie walrassienne) seront alors placés au centre d'une longue polémique qui débutera avec la parution de l'ouvrage sur la propriété intellectuelle de Passy, Modeste et Paillotet, trois membres de la Société d'Economie Politique.

### **C. Les travaux de Rossi vus par Walras**

Si Dupuit reconnaît en Rossi, le maître incontesté et incontestable du Collège de France, Walras, au contraire, l'associera à la naissance de l'économie politique (et principalement à ses doutes), à la valeur d'usage, à l'utilité... L'économie politique est présentée comme une science des richesses, et non une science des échanges.

---

<sup>28</sup> Rossi insistera ainsi sur les forces concurrentielles du marché (le prix de vente converge vers les frais de production) tout en relevant que les situations de concurrence imparfaite/ monopole sont beaucoup plus présentes dans la vie économique qu'on ne le croît.

S'appuyant sur les propos de Coquelin et la définition de l'économie politique, Walras se garde bien de présenter Rossi comme un précurseur en matière de théorie économique (il y a d'abord Smith et Say, puis les autres) : « *Il y a un certain nombre d'années, Charles Coquelin, auteur d'un assez bon Traité du Crédit et des Banques, et l'un des collaborateurs les plus actifs et les plus estimables du Dictionnaire de l'économie politique constatait, à l'article Economie politique de ce dictionnaire, que l'économie politique était encore à définir. A l'appui de cette assertion, il citait les définitions d'A. Smith, de J-B Say, que j'ai fait connaître, celles de Sismondi, de Storch, de Rossi, montrant les différences qui les séparaient les unes des autres, déclarant qu'aucune d'elles n'avait été acceptée avec une préférence décidée, établissant même que leurs auteurs avaient été les premiers dans leurs propres ouvrages, à ne s'y point conformer* » (EPP 1874, [1988, p 35]). Et même si Rossi aborde la question de la richesse sociale sous l'angle de la valeur d'échange, de l'industrie, et de la propriété ; Walras n'hésitera pas à relever l'absence de véritable méthode scientifique et la faiblesse de l'étude des faits. Si la valeur d'échange, l'industrie et la propriété sont effectivement trois faits généraux, c'est parce qu'ils sont engendrés par la limitation dans la quantité des utilités ou la rareté des choses : « *On sent à présent combien c'est dire une chose vague, peu précise et peu philosophique, sinon inexacte, que de dire, comme Rossi, par exemple, en abordant l'économie politique, qu'on se propose d'étudier la richesse sociale. Et, en effet, à quel point de vue l'étudierez-vous ? Est-ce au point de vue de la valeur d'échange, c'est à dire au point de vue des phénomènes de vente et d'achat auxquels elle est soumise ? Est-ce au point de vue de sa production industrielle, c'est à dire au point de vue des conditions favorables ou défavorables de l'augmentation de sa quantité ? Est-ce enfin au point de vue de la propriété dont elle est l'objet, c'est à dire au point de vue des conditions qui en rendent l'appropriation légitime ou illégitime ?* » (EPP, 1874[1988, p 49])

A ce niveau de l'analyse, il est difficile de savoir si Léon Walras s'est réellement inspiré des travaux de Rossi. Trois pistes semblent toutefois accréditées la filiation Walras – Dupuit – Rossi : l'achat des ouvrages de Rossi fait Léon Walras au nom de la Bibliothèque de Lausanne (1871) ; l'héritage paternel ; et la correspondance de Léon Walras.

- Le *Cours d'économie politique* de Rossi ne figure pas dans la bibliothèque personnelle de Léon Walras, et aucune référence *explicite* (sous forme de note ou de citation) n'apparaît dans la trilogie walrasienne. Toutefois, les archives<sup>29</sup> de la Bibliothèque de Lausanne indiquent que Léon Walras a fait acheter des ouvrages d'économie politique, dès son entrée en fonction à l'Université (1871), afin de réactualiser le fonds documentaire de la bibliothèque. Parmi ces achats, figurent la 4<sup>ème</sup> édition du *Cours d'Economie Politique* de Pellegrino Rossi (1865), revu et augmenté de leçons inédites recueillies par M. Poirée ; et les deux volumes des *Mélanges d'économie politique, d'histoire et de philosophie* (1867), publié par les fils de Rossi .

- Du côté d'Auguste Walras, ses deux ouvrages - *De la Nature de la richesse et de l'origine de la valeur* (1831), et *Théorie de la richesse sociale ou Résumé des principes fondamentaux de l'économie politique* (1849) – ne font pas référence à Rossi, toutefois, Leduc (1938, p 49) renvoie dans la bibliographie d'Auguste Walras à des travaux inédits dont les commentaires de G. Garnier, Condillac, Louis Say, Rossi, Cournot, etc... En fait, ces « fameux » commentaires se réduisent à quelques lignes. Auguste Walras a en effet suivi les cours de Rossi au Collège de France durant les années 1836-1837. Une note du 25 avril 1837, fait état d'une leçon sur l'engorgement général, les hypothèses de travail présentées par Rossi, sont très contestables aux yeux d'Auguste Walras.

<sup>29</sup> Cette recherche a bénéficié des apports de Jean-Pierre Potier, que je remercie bien évidemment.



« *Leçon sur l'engorgement général. Engorgement de quoi ? il n'y que trois hypothèses possibles. 1° Engorgement de non-valeurs. 2° Engorgement de valeurs en usage. 3° Engorgement de valeurs en échange.*

*1<sup>ère</sup> hypothèse. Engorgement de non-valeurs. L'engorgement de non-valeurs ne peut arriver que de trois manières : 1°. ou parce qu'on produit des choses qui n'ont aucune valeur, aucune valeur en usage ou aucune valeur en échange. 2°. ou parce qu'on produit des valeurs en usage qui ne sont plus d'usage par suite du changement des habitudes. 3°. ou parce qu'on produit des choses utiles qui sont déjà surabondantes.*

*1°. La 1<sup>ère</sup> hypothèse est absurde. Une pareille production est impossible. Elle serait un symptôme de folie.*

*3°. La 3<sup>ème</sup> hypothèse n'est guère plus admissible : la consommation est un pouvoir presque sans limites. Il y a une telle masse de besoins et de désirs dans l'humanité que les valeurs en usage ne sauraient jamais surabonder. Tous les magasins et tous les entrepôts du monde seraient épuisés en quelques jours s'il n'y avait qu'à prendre et à s'approprier. C'est ici que s'applique l'expression populaire : embarras de richesses.*

*2°. La seconde hypothèse a quelque réalité en fait par rapport à l'économie politique pratique et appliquée. Au point de vue de l'économie politique pure, la supposition ne peut être admise. Le changement d'habitudes ne se fait jamais brusquement. Les objets de consommation changent et se modifient, mais ce sont toujours les mêmes ouvriers et les mêmes capitaux qui sont employés à leur production <sup>30</sup>».*

Par la suite, Auguste Walras évoquera avec un certain dédain les travaux et la portée de l'enseignement de Rossi. Il cherchera même, à travers la correspondance qu'il entretient avec son fils, à lui épargner toute lecture improductive, et toute désillusion :

« *Quant à l'économie politique de M. Baudrillart, je m'en soucie comme d'un zeste de citron. Moi qui ai suivi sans succès et sans aucun profit, pendant deux ans, le cours de M. Rossi, que veux-tu que je retire de ses deux pâles et indolores successeurs, M. Chevalier et M. Baudrillart ?* » (Lettre 117, du 20 janvier 1860<sup>31</sup>).

« *en passant devant mon libraire, j'ai vu, à son étalage, l'ouvrage de M. Rondelet, publié sous ce titre : La morale de la richesse. Malgré la bizarrerie de ce titre...J'ai acheté le volume et je suis en train de le lire. Je n'y trouverai probablement rien de plus qu'une nouvelle édition des phrases filandreuses de l'école de Baudrillart, le tout accompagné d'une ignorance crasse et complète de la science qu'on ébauchée Adam Smith, Ricardo, Mac-Culloch, J-B Say, de Tracy, Rossi, et que j'ai employé trente ans de ma vie à perfectionner et à tirer au clair* » (lettre 243, du 15 février 1864)

« *Depuis J-B Say, il ne s'est produit, en France, aucun économiste de renom qui ait montré quelque originalité, quelque étendue d'esprit. Blanqui et Garnier ont sucé J-B Say jusqu'à la moelle des os, et ils se sont bien gardé de corriger et de perfectionner sa doctrine. M. Rossi nous a distillé la métaphysique de Ricardo. Bastiat a voulu faire du neuf ; mais il n'a réussi qu'à se jeter dans une impasse. Je suis surpris que la science de la richesse ait marché si lentement. Mais où sont passés aujourd'hui les véritables philosophes* » (lettre 246, du 7 avril 1864).

<sup>30</sup> Note du 25 avril 1837 sur le cours de Rossi au collège de France (voir Centre Walras, Lyon, Liasse B).

<sup>31</sup> Centre Walras, Lyon (à paraître dans le vol IV- *Correspondances* – des Oeuvres Economiques Complètes d'Auguste et Léon Walras).

- La correspondance de Léon Walras nous apprend, quant à elle, que ce dernier a eu connaissance des travaux de Rossi et de la vision trilogique de l'économie politique dès 1859.

La référence à Rossi apparaît tout d'abord dans une lettre (mars 1859) adressée à Adolph Guérault, journaliste économique et rédacteur en chef de *la Presse*. Walras y évoque son travail et l'état d'avancement d'un ouvrage intitulé « *De la Philosophie des Sciences* ». Walras se propose d'introduire et de finaliser la notion de Philosophie de l'économie politique. Cette dernière conduit tout simplement à discerner deux ordres de faits économiques : des faits de l'ordre naturel se rapportant au fait général de la valeur d'échange ; et des faits de l'ordre moral se rapportant au fait général de la propriété. Il est ainsi possible de déterminer l'objet et les limites de deux sciences distinctes (et par là même de l'économie politique) : une science naturelle et une science morale, une Théorie de la Valeur d'Echange et de l'Echange, une théorie de la propriété. Dans cette lettre, Walras fera abondamment référence aux travaux de son père ainsi qu'à des convictions, des opinions personnelles plus ou moins confirmées. Rossi est qualifié de « *publiciste* » scientifique, incapable d'apporter une dimension empirique et pratique à ses idées : « *Je vois les publicistes partagés en deux camps : d'une part des hommes considérables en science MM. Rossi, Passy, Garnier, etc. etc., mais d'une timidité puérile quant aux déductions pratiques, aux applications, aux réformes sociales ; d'autre part des écrivains ayant admirables aspirations démocratiques, des instincts révolutionnaires d'une sûreté merveilleuse, mais ignorants et n'appuyant leurs rudiments de doctrine que sur < des faits mutilés et mal analysés > des déclamations de sentiments. En rejoignant l'érudition patiente des savants à l'ardeur socialiste des réformateurs on va droit à la solution du Problème social dans son essence et dans ses ramifications* » (Jaffée, 1965, p 38).

Une seconde lettre, beaucoup plus explicite sur l'héritage Rossi, est datée de février 1877 et adressée cette fois-ci par Paul Janet (philosophe français) à Léon Walras. Janet précise l'autorité de Rossi quant à l'application d'une méthode mathématique à l'économie politique, en insistant notamment sur sa décomposition en économie pure et économie appliquée : « *A l'appui de votre thèse, que l'économie politique peut être traitée par la méthode mathématique, vous pourriez citer, je crois, l'autorité de Rossi, qui dit expressément qu'il y a deux sortes d'économie politique : l'une pure, l'autre appliquée, et que la première est tout à fait semblable aux mathématiques* » (Jaffée, 1965, p 523). La réponse de Walras est rapide (lettre de février 1877) et sans équivoque. Après avoir rappelé à Janet qu'il essayait d'introduire la méthode mathématique non pas dans la science sociale, mais bien dans l'économie politique, il accepte l'autorité de Rossi dont il saura à l'avenir se prévaloir : « *Je vois, par la très aimable lettre que j'ai trouvée avant-hier, à l'Académie, sur mon bureau, que je ne m'étais pas trompé, puisque vous connaissiez déjà les travaux de mon père et puisque vous me fournissez, en me citant l'opinion de Rossi, une autorité dont je n'avais pas su me prévaloir et que je ne manquerai d'invoquer à l'occasion* » (Jaffée, 1965, p 525). Cet oubli « *passager* » nous conforte dans l'idée que Walras avait bien lu Rossi (et ceci bien avant la rédaction des EEPP, c'est à dire 1874). Cette résolution sera bien vite oubliée ! et même si Walras se fait l'avocat du diable en rappelant à Jevons les oublis de noms tels que Rossi, Cherbuliez et Molinari dans sa *Bibliographie des ouvrages d'application des mathématiques à l'économie politique* (lettre du 13 juillet 1878), ces noms seront totalement absents de la Bibliographie que Léon Walras transmettra lui-même à Joseph Garnier pour publication dans le Journal des économistes (note 7 de Jaffee, 1965, p 572 ; lettre du 17 août 1878). Par la suite, les références à Rossi seront purement anecdotiques. Elles figureront dans une note préparée à l'attention de Jules Ferry (note 3, Jaffée, 1965, p 626) et dans une lettre, datée du 26 août 1879 et adressée à Albert Dumont. Walras se propose de donner à l'Ecole des Hautes

Etudes un cours d'économie politique introduisant sa trilogie : économie pure, économie appliquée et économie sociale. A l'image des cours professés par Say et Rossi au Collège de France, il s'agit d'adopter une démarche scientifique et rigoureuse dans la présentation des faits, en d'autres termes, d'appliquer les méthodes et les conditions des sciences physiques et naturelles aux sciences morales et politiques : « *Il n'y a pas, dans toute la France, l'équivalent du cours d'économie politique qu'on trouve dans chacune des universités d'Allemagne. Il semble que cet équivalent devrait exister au Collège de France. J-B Say et Rossi faisaient plus ou moins l'un et l'autre au Collège de France un véritable cours d'économie politique ; c'est depuis eux qu'on y a tout à fait renoncé* » (Jaffée, 1965, p 631).

## Conclusion

La lettre adressée à Jules du Menil de Marigny (décembre 1962) semble marquée une rupture épistémologique dans les travaux de Léon Walras. Pour beaucoup, elle se résumerait simplement au passage de la vision bipartite de l'économie politique, héritée de son père, Auguste Walras, à la vision tripartite de l'économie pure, l'économie appliquée et l'économie sociale. Nous pensons, quant à nous, que cette rupture trouve ses origines dans les travaux de Dupuit et Rossi (voir la mise en parallèle en annexes). Cette affirmation pourrait être corroborée par la conjonction de plusieurs faits : 1° Auguste Walras a suivi les cours de Rossi durant les années 1836-1837 et publié quelques commentaires de G. Garnier, Condillac, Louis Say, Rossi, Cournot... ; 2° la publication en 1861 de l'article de Dupuit (cité par Walras dans une lettre à Jevons), intitulé « *Réponse à Mr Dunoyer à propos de son rapport sur l'ouvrage : la liberté commerciale* » dans lequel l'auteur introduit à la fois, une distinction entre science pure, science appliquée, science morale ; et une référence explicite aux travaux de Rossi. Cet article sera suivi d'autres publications telles que (1861), « *Du principe de la propriété – le juste – l'utile* » ; (1863), « *L'économie politique est-elle une science ou n'est-elle qu'une étude* »..., toutes parues dans le Journal des économistes (donc à la connaissance de Léon Walras). 3° la correspondance entre Janet et Walras (1877), informant ce dernier de l'existence d'une décomposition entre science pure et appliquée chez Rossi.

## ANNEXES

	<b>ROSSI</b>	<b>DUPUIT</b>	<b>WALRAS</b>
<b>ECONOMIE POLITIQUE</b>	C'est la science des richesses	C'est la science des richesses (l'Utile)	C'est la science des échanges
<b>CONTEXTE METHODOLOGIE</b>	Faire un exposé des causes physiques, morales et politiques qui influent sur la production (1840). L'économie politique est une science de faits et non d'abstractions ; une science d'humanité, non d'algèbre ; une science enfin qui doit servir au bien être des sociétés civiles.	Faire la démonstration du principe de liberté commerciale (1861)  Revendiquer le statut de science exacte à l'économie politique  Se démarquer de l'approche philosophique	- Préciser et démontrer ce que les autres « économistes » ont effleuré du doigt - référence à une définition imprécise de l'Economie politique : Coquelin, Rossi... - L'économie politique est une science : « Des faits, des lois, des rapports, voilà l'objet de la science »(1860)
<b>ECONOMIE POLITIQUE PURE</b>	Une seule définition L'économie politique rationnelle, ou pure, c'est la science qui recherche la nature, les causes et le mouvement de la richesse en se fondant sur les faits généraux et constants de la nature humaine et du monde extérieur (1840)	Une seule définition L'économie politique pure est une science exacte, c'est à dire une science dont les principes sont susceptibles d'une démonstration rigoureuse. (1861)	Plusieurs définitions <b>L'économie politique pure</b> est essentiellement la théorie de la détermination des prix sous un régime hypothétique de libre concurrence absolue. (1874)
<b>SCIENCE ET FAIT GENERAL</b>	La science est la théorie d'un fait général : La liberté commerciale (concurrence, échange)	La science est la théorie d'un fait général : La liberté commerciale	La science est la théorie d'un fait général : L'échange il faut bâtir une théorie des échanges
<b>INTENTIONS DE L'AUTEUR</b>	Montrer que l'économie politique pure est une science, car elle recherche la vérité à l'aide d'une méthode rigoureuse et déductive. Analogie le mécanicien qui considère les forces d'une manière abstraite (T4)	Montrer que tout débat, toute réflexion en matière d'Economie politique doit se tenir sur le terrain scientifique. Quand un principe est démontré, toute contradiction cesse. La science doit avoir un corps de doctrines (référence à Rossi)	La concurrence est un état qui est comparable à une mécanique pure sans frottement. Il ne s'agit pas de décrire le réel mais d'élaborer une conceptualisation fictive.
<b>RAPPORT A LA SCIENCE</b>	La science doit permettre aux individus d'accéder à la vérité du fait social et humain, grâce à la découverte de lois qui le régissent.	La science doit permettre aux individus d'accéder à la vérité du fait social et humain, grâce à la découverte de lois qui le régissent (les axiomes sont le point de départ, le raisonnement fait le reste).	L'équilibre général repose bien sur un raisonnement, des hypothèses, un espace de définition, un champs de validité.
<b>METHODE</b>	Les théorèmes et les lois sont là pour valider le caractère scientifique de l'économie politique. Les mathématiques lui donnent des moyens et des résultats (1840)	Les mathématiques et surtout la géométrie : l'espace (référence à Pascal : 1861, 1863) (1844, présentation de la courbe de demande et du concept d'utilité relative)	La démonstration passe par le biais des mathématiques (préface des EEP). Les La méthode mathématique doit permettre à l'économie politique d'accéder au statut de science exacte (1874, p 52)

	<b>ROSSI</b>	<b>DUPUIT</b>	<b>WALRAS</b>
<b>ECONOMIE POLITIQUE APPLIQUEE</b>	L'économie politique appliquée, néglige la science pure et tient compte de certains faits particuliers. Elle intègre l'action et l'observation de la sphère réelle. (1840)	L'économie politique appliquée, n'a pas besoin de démonstration ou de solution exacte, car elle s'intéresse à la morale, à la politique, à une foule de sciences diverses. Pour résoudre ces questions, il faudrait avoir des données qu'on ne possède que d'une manière très incomplète (1861)	La science appliquée consiste à diriger l'exercice de la volonté de l'homme. C'est la théorie de production de la richesse sociale, ou de l'organisation de l'industrie dans la division du travail.
<b>INTENTIONS DE L'AUTEUR</b>	Montrer que l'économie politique appliquée et l'économie politique pure ont le même objet, la richesse : la première en traite d'une manière générale et humanitaire ; la seconde, d'une manière plus spéciale, plus nationale.	Montrer que la division (science pure, science appliquée) n'est pas propre à l'économie politique, elle se retrouve dans toutes les sciences (exactes ou non).	Distinguer les rapports des personnes entre elles et les rapports des personnes avec les choses.
<b>RAPPORT A LA SCIENCE</b>	<b>La science est ici prise comme moyen</b> Rossi distingue la science pure, de la science appliquée, la science et l'art. Le passage de la science à l'art implique de tenir compte des circonstances particulières qui peuvent modifier les principes dans leurs applications. La temps, l'espace, la nationalité, jouent un grand rôle dans ces causes modificatrices des résultats purement scientifiques.	La science pure est rigoureuse, sans appel, c'est la théorie du fait général . Toutefois elle fait également figure d'état idéal, vers lequel convergeraient tous les faits individuels. Or cet état idéal présente un inconvénient de taille, il est difficile parfois même impossible à atteindre. C'est donc vers l'économie politique appliquée qu'il conviendra de se tourner.	Ces rapports sont avant tout scientifiques Ainsi la science appliquée morale énonce les principes des rapports des personnes entre elles et la science appliquée naturelle édicte les règles des rapports des personnes avec les choses
<b>OBJET DE L'ECONOMIE APPLIQUEE</b>	L'économie appliquée vise essentiellement à l'action dans une sphère donnée. La science appliquée appelle à son secours l'observation des faits particuliers et l'expérience.	L'analyse d'un problème ou la réponse à une question repose sur l'énumération des avantages et des inconvénients. On retrouve la méthode bénéfice-coût régulièrement proposé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées : application à l'impôt, aux chemins de fer (1849). Le concept clé, c'est l'utilité (publique).	Cette science appliquée ne devra pas se placer du point de la justice, mais du point de vue de l'intérêt. L'économie appliquée trace la limite de l'initiative individuelle et de l'initiative collective en matière de production : application aux chemins de fer (1897)

	<b>ROSSI</b>	<b>DUPUIT</b>	<b>WALRAS</b>
<b>ECONOMIE SOCIALE</b>	L'économie sociale, et plus précisément la question sociale fait intervenir la morale, la politique.	L'économie sociale, et plus précisément la question sociale se rapporte au droit de propriété.	<b>L'économie sociale</b> est la théorie de la répartition de la richesse sociale entre les hommes vivant en société.  C'est avant tout la <b>théorie du droit de propriété</b> que Walras cherche à présenter de manière <b>scientifique</b> : « Je fournirais cette théorie dans la forme géométrique qui est la vraie forme de la science de la justice (1896, 1990, p 177)
<b>INTENTIONS DE L'AUTEUR</b>	Rappeler que l'économie politique peut nous servir de guide, mais elle n'a pas pour mission de nous faire faire telle ou telle chose.	Fournir un critère clair pour légitimer ou non la propriété, pour en définir les conditions et les limites.	Montrer que l'humanité aurait commis une grave <i>erreur</i> en autorisant l'appropriation privée des terres (place de <b>l'histoire</b> ).
<b>RAPPORT A LA SCIENCE</b>	La science n'a d'autre but que la recherche de la vérité. C'est dans l'application qu'il faut tenir compte de tous les principes qui concourent à la solution d'une question sociale. Il ne faut pas confondre les résultats de la science de la richesse avec les exigences soit de la morale, le juste et le bien pouvant ne pas coïncider avec l'utile, soit de la politique qui représente un ordre d'utilités qui peut être supérieur aux simples utilités économiques.	Le droit de propriété n'a rien d'absolu et d'universel. Il faut renoncer à justifier le droit de propriété par un droit naturel juridiquement transcendant et y voir plutôt une construction sociale fondée sur l'utile.  L'utilité publique est le principe, la base, le fondement, non-seulement de la propriété, mais de l'impôt, mais de toute les lois, parce que la société qui les fait ne peut stipuler que dans l'intérêt général. Le débat entre le juste et l'utile a donc une immense importance scientifique	Cette erreur est avant tout scientifique : les hommes ont ignoré une loi fondamentale liée au <b>droit naturel</b> . Ainsi l'inégalité des conditions reposerait sur l'inexistence d'un savoir scientifiquement établi. La question sociale doit est résolue par la science de la justice  Le capital intellectuel appartient à son créateur en vertu du seul droit du travail.
<b>OBJET DE L'ECONOMIE SOCIALE</b>	La question sociale débouche sur le débat : le bien, le juste et l'utile. Elle introduit également le principe de l'utilité	La question sociale, c'est avant tout rechercher le vrai fondement de la propriété (foncière). Ce n'est ici ni le travail, ni la justice, mais l'utile. Le Code Civil et la loi sont cependant nécessaires pour garantir le droit de propriété et la transmission du patrimoine	L'économie sociale recherche les principes de justice sociale en matière d'impôt et de propriété. On retrouve ici une idée récurrente dans l'œuvre de Léon Walras, celle d'une répartition équitable de la richesse et de la nationalisation des terres
<p>Débat Walras-Dupuit sur la question du droit de propriété foncière et intellectuelle (rapports de la SEP). Reprenant les conceptions de son père, Walras identifie la théorie de la valeur et la théorie de la propriété. Tout ce qui est utile et rare, a de la valeur et fait l'objet d'une propriété (1859-1860). Vingt plus tard (1880), Walras changera sa position. Il soulignera la différence radicale entre la propriété intellectuelle et la propriété ordinaire, sous l'angle de la rareté, rejoignant ainsi Dupuit.</p>			

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTONELLI E. (1910), Léon Walras, *Revue des doctrines économiques et sociales*, n°2, pp. 169-190.
- AUPETIT A. (1905), L'œuvre économique de Cournot, *Revue de Métaphysique et de Morale*, n° spécial consacré à Cournot, mai, pp. 377-393.
- BERTRAND J. (1883), Comptes rendus et analyses des livres de L. Walras ; Théorie mathématique de la richesse sociale (1883) et de A. Cournot : Recherches sur les principes de la théorie des richesses (1838), *Bulletin des Sciences Mathématiques et Astronomiques*, t 7, sept, pp. 293-303, *Journal des Savants*, sept, pp. 499-508 .
- BOSON M. (1951), Léon Walras, Fondateur de la politique économique scientifique, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, R. Pichon et R. Durand–Auzias.
- BRETON Y. (1986), Les économistes libéraux français et l'emploi des mathématiques en économie politique, 1800-1914, *Oeconomia*, n°5, printemps, pp. 2-25.
- BAUDRILLART F. (1854), Cours d'économie politique professé au collège de France par M. Rossi, *Journal des Economistes*, vol 9, 15 septembre, pp. 447-454.
- COQUELIN C., GUILLAUMIN G.U (1864), *Dictionnaire de l'économie politique*, 3<sup>ème</sup> édition.
- BOWLEY M. (1937), *Nassau Senior and Classical Economics*, London, Georges Allen and Unwin.
- DIEMER A. (2002), Une relecture du paradoxe de la valeur à travers les travaux de Pellegrino Rossi, *Document de travail*, n°2002-03, Université de Reims, Hermès, pp. 1-16
- DIEMER A. (2001), Le paradoxe de la valeur : un retour sur les travaux de Say, Ricardo, Dupuit, Mc Culloch et Rossi, colloque Charles Gide « Agréger, répartir et échanger : la valeur d'Aristote à Sraffa, Shapley et Debreu », 27-29 septembre 2001, Strasbourg, pp. 1- 21.
- DIEMER A. (2000), La différenciation des prix dans les travaux de Léon Walras, *Cahiers du CERAS*, hors série n°1, mai, pp. 129-143.
- DIEMER A. (1999), De la différenciation des prix à la discrimination par les prix : oeuvre et héritage de Jules Dupuit, *Cahiers du CERAS*, mars, n° 33, p 1 - 30.
- DIEMER A. (1997), Jules Dupuit et la discrimination par les prix» Colloque *La tradition économique française 1848 – 1939*, Lyon, ISH, octobre, pp. 1- 9.
- DOCKES P. (1996), *La société n'est pas un pique-nique*, Economica.
- DUPUIT J. (1860a), «La liberté commerciale : Son principe et ses conséquences », *Revue européenne*, vol 11, pp. 347-380 ; 592-623 ; 834-858.
- DUPUIT J. (1860b), «Effets de la liberté du commerce – lettre de M. Dupuit », *Journal des Economistes*, 2<sup>ème</sup> série, tome XXV, pp. 516-518.
- DUPUIT J. (1861a), *La liberté commerciale : son principe et ses conséquences*, Paris, Guillaumin.
- DUPUIT J. (1861b), «Du principe de propriété – le juste – l'utile » *Journal des Economistes*, 2<sup>ème</sup> série, tome XXIX, pp. 321-347 ; tome XXX, 15 avril, pp. 28-55.
- DUPUIT J. (1861c), «Réponse à Mr Dunoyer à propos de son rapport sur l'ouvrage intitulé : La liberté commerciale », *Journal des Economistes*, 2<sup>nd</sup> série, tome XXXI, pp. 111-117.
- DUPUIT J. (1863), « Questions d'économie politique et de droit public par M. G. de Molinari », *Journal des Economistes*, 2<sup>ème</sup> série, tome XXXVII, pp. 114-119.
- DUPUIT J. (1863a), «L'économie politique est-elle une science ou n'est-elle qu'une étude », *Journal des Economistes*, 2<sup>ème</sup> série, tome XXXVII, pp. 237-248.
- DUPUIT J. (1863b), «Réponse de M. Dupuit à M. Baudrillart au sujet de l'article : l'économie politique est-elle une science ou une étude », *Journal des Economistes*, 2<sup>ème</sup> série, tome XXXVII, pp. 474-482.
- EKELUND R.B, HEBERT R.F (1999), *Secret Origins of Modern Microeconomics*, University of Chicago Press.
- GIDE C. (1883), Revue de la théorie mathématique de la richesse sociale, *Journal des Economistes*, 4e série, vol 33, n°9, septembre, pp. 444-448.
- GIDE C., RIST C. (1913), *Histoire des doctrines économiques*, Sirey, Paris.
- GRALL B., VATIN F. (1997), La machine et l'impôt : Jules Dupuit, l'économie politique et la mécanique industrielle, *Revue Européenne des Sciences sociales*, tome XXXV, n° 109, pp. 25-53.
- JAFFE W. (1965), *Correspondences of Leon Walras and related papers*, 3 vol, North-Holland. Amsterdam.
- JAFFE W. (1983), *William Jaffe's essays on Walras*, D. Walker, Cambridge, University Press.
- LALLEMENT J. (2000), Hiéroglyphes effarouchants ou forme nécessaire ? Cournot, Walras et les mathématiques, *Les Traditions Economiques Françaises 1848-1939*, CNRS, Edition.
- LALLEMENT J. (2000), *Prix et équilibre selon Léon Walras*, dans Nouvelle histoire de la pensée économique, Béraud, Faccarello, La Découverte, pp. 449-497.
- LENDJEL E. (2000), La distinction entre théorie et pratique chez Léon Walras : une interprétation mathématique, *Cahiers du CERAS*, Hors-série n°1, Université de Reims, pp. 187-202.

- LAURENT H. (1900), Note sur les principes de l'Ecole de Lausanne, *Bulletin Trimestriel de l'Institut des Actuaire Français*, vol 10, pp. 164-171.
- LEVASSEUR E., VALETTE L., WOLOWSKI L. (1874), Observations relatives au mémoire de Léon Walras, Séances et travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, janv, pp. 117-120.
- MARCO L. (1988), Un économiste éclectique : Pellegrino Rossi (1787-1848), *Revue d'économie politique*, n°2, 1988, pp. 293-302.
- MIGNET M. (1849), Notice historique sur la vie et les travaux de M. Rossi, *Le Journal des Economistes*, n° 105, pp. 153-160.
- OULES F. (1950), L'Ecole de Lausanne : textes choisis de L. Walras et V. Pareto, Paris, Dalloz.
- OTT A. (1890), Compte rendu de la 2<sup>ème</sup> édition des éléments d'économie politique pure, *Journal des économistes*, 5<sup>ème</sup> série, t 1, janvier, pp. 98-114.
- PIC P. (1902), Revue de la 4<sup>ème</sup> édition des Eléments d'Economie Politique Pure, *Questions Pratiques de Législation Ouvrière et d'Economie Sociale*, vol 3, mars, pp. 94-95.
- PIROU G. (1938), *Les théories de l'équilibre économique : L. Walras et V. Pareto*, 2<sup>ème</sup> Edition, Domat-Montchrestien.
- POTIER J-P (1994), *Classifications des Sciences et divisions de "l'Economie politique et sociale" dans l'oeuvre de Léon Walras : une tentative de reconstruction*, *Economies et sociétés, série Oeconomia, Histoire de la pensée économique*, P.E, n° 20-21, pp. 223-277, PUG.
- POTIER J-P (1988), Léon Walras, critique de l'enseignement de l'économie politique en France au XIXe siècle, *Revue d'économie politique*, 98<sup>e</sup> année, n°2, pp. 232-251.
- ROSSI P.M (1836), *Cours d'économie politique*, année scolaire 1835-1836, Paris, Ebrard.
- ROSSI P.M (1840-1854), *Cours d'économie politique*, 4 volumes, Joubert et Thorel.
- SCHUMPETER J. (1954), *Histoire de l'analyse économique*, l'âge classique, tome 2, in [1983], Paris, Editions Gallimard.
- SIGOT D. (2002), Controverse sur le Monautopole : Jules Dupuit face au droit d'auteur, in *L'œuvre multiple de Jules Dupuit (1804-1866), calcul d'ingénieur, analyse économique et pensée sociale*, GEAPE, Presses Universitaires d'Angers, pp. 117-126.
- SIMIAND F. (1906-1909), Remarques sur l'économie mathématiques en général, *L'année sociologique*, t XI, pp. 516-545.
- SIMONIN J-P, VATIN F. (2002), *L'œuvre multiple de Jules Dupuit (1804-1866), calcul d'ingénieur, analyse économique et pensée sociale*, GEAPE, Presses Universitaires d'Angers.
- VAN DAAL J., JOLINK A. (1990), Une note sur l'article Economique et Mécanique de Léon Walras, *Economie Appliquée*, vol 43, n°2, pp. 83-94.
- VATIN F. (1998), *Economie politique et économie naturelle : A.A Cournot*, Paris, PUF.
- WALKER D.A (1999), *La théorie de l'équilibre général, de nouveaux éclairages*, Economica.
- VAN DAAL J., JOLINK A. (1993), *The Equilibrium Economics of Walras*, Routledge.
- WALRAS L. (1859), De la propriété intellectuelle, position de la question économique, *Journal des économistes*, vol 12, 15 décembre, pp. 392-407.
- WALRAS L. (1860), Paradoxes économiques, *Journal des économistes*, vol 12, décembre, pp. 373-391.
- WALRAS L. (1861), Philosophie des sciences économiques, *Journal des économistes*, vol 2, 15 février, pp. 196-207.
- WALRAS L. (1865), Le crédit et la finance par M. Victor Bonnet, *Journal des économistes*, vol 144, décembre, pp. 480-486.
- WALRAS L. (1874), *Principes d'une théorie mathématique de l'échange*, *Journal des économistes*, 3<sup>e</sup> série, vol 34, n° 100, avril-juin, pp. 5-21.
- WALRAS L. (1874), *Eléments d'économie Politique pure*, Corbaz, Lausanne. Réédition (1988), Pierre Dockès, Pierre-Henri Goutte, Claude Hébert, Claude Mouchot, Jean-Pierre Potier, Jean-michel Servet, Economica.
- WALRAS L. (1879), De la culture et de l'enseignement des sciences morales et politiques, *Bibliothèque universelle et revue suisse*, 84<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> période, tome III, n°7, juillet, n°8, août.
- WALRAS A. (1831), De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, in 8°, Paris, Johanneau. Réimpression sous la direction de G. Leduc, (1938), Alcan.
- WALRAS A. (1849), *Théorie de la richesse sociale ou résumé des principes fondamentaux de l'économie politique*, in 8°, Paris, Guillaumin.
- WALRAS A. (1863), *Esquisse d'une théorie de la richesse*, Discours prononcé le 19 décembre à l'ouverture du Cours d'Economie Politique professé à Pau, imprimerie et lithographie de E. Vignancour.
- WALRAS A. (2004), *Correspondances*, Auguste et Léon Walras, Œuvres économiques complètes, vol III (à paraître).
- WALRAS L. (1885), Un économiste inconnu : Herman-Heinrich Gossen, *Journal des Economistes*, 4<sup>e</sup> série, t 30, avril, pp 68-89.
- WALRAS L. (1896), *Etudes d'économie sociale*, Corbaz, Lausanne.



- WALRAS L. (1898), *Etudes d'économie appliquée*, Corbaz, Lausanne. 2<sup>nd</sup> édition (1936), Pichon, Paris.
- VATIN F. (2002), La morale utilitaire de Jules Dupuit, in *L'œuvre multiple de Jules Dupuit (1804-1866), calcul d'ingénieur, analyse économique et pensée sociale*, GEAPE, Presses Universitaires d'Angers, pp. 89-116.
- WALRAS L. (1909), Économie et mécanique, *Bulletin de la Société Vaudoise de Sciences Naturelles*, 5<sup>e</sup> série, vol 45, n° 66, juin, pp. 313-327.
- WALRAS L. (1938), *Abrégé des éléments d'économie pure*, Pichon et Durand Auzias. Lausanne.
- WALRAS L. (1908), *Un initiateur en Economie Politique*, A.-A. Walras, Editions de la Revue du Mois, Paris.